

1^{er} Conseil d'École de l'année scolaire 2018/2019

Jeudi 08 novembre 2018

Présents :

- Amélie HAUSHOFER, Directrice, Delphine BOIJAUD, Nicolas DECRESSAC, Cédric GALLAS, Jennifer DUPAS, professeurs des écoles.
- Audrey BAFFELEUF, Frédérique DISCLYN et Laïla BELMEKKI, représentantes des parents d'élèves APEIV.
- Franck THIEBAUX Adjoint au Maire, Chargé de l'Éducation.
- Intervention de Madame ROZE, psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASSED) de Vélizy.

I- Bilan de la rentrée

Effectifs de la rentrée : 96 enfants répartis sur 3 classes de 32 élèves.

- Amélie HAUSHOFER (Directrice et présente les mardis et jeudis) et Jennifer DUPAS (présente les lundis et vendredis) ont 17 élèves de petite section et 15 élèves de moyenne section.
- Delphine BOIJAUD a 18 élèves de moyenne section et 14 élèves de grande section.
- Cédric GALLAS a 19 élèves de petite section et 13 élèves de grande section.
- Nicolas DECRESSAC, également professeur des écoles a été nommé sur l'école maternelle Exelmans mais était toujours en attente d'affectation par l'Éducation Nationale jusqu'aux vacances de la Toussaint. Il venait en soutien sur les classes et s'occupait plus particulièrement des élèves de petite section de la classe de Cédric GALLAS.

Point spécifique sur les ATSEM et la situation à la rentrée

Seulement 2 ATSEM étaient présentes à la rentrée pour les 3 classes ; Céline et Ophélie. La troisième ATSEM ne s'est jamais présentée. M. THIEBAUX, Adjoint au Maire, Chargé de l'Éducation, nous a informés qu'il en était de même pour deux autres ATSEM sur la commune. Carole CAGNON s'occupe du périscolaire à la mairie. Elle est l'interlocutrice de Madame HAUSHOFER sur les ATSEM ; Madame CAGNON s'occupe aussi des animateurs.

Ophélie a eu un accident deux jours après la rentrée. Une ATSEM complémentaire l'a alors remplacée. Cependant, cette dernière avait un temps de travail aménagé à la suite de problèmes de dos et ne pouvait pas faire le ménage. Elle a finalement été affectée à une école.

L'effectif important d'élèves pour seulement deux ATSEMS, dont de nombreux petits, a conduit à des problèmes en termes d'échanges de vêtements involontaires entre enfants.

Les enseignants ont témoigné du peu de soutien de la mairie.

Ce n'est qu'au 27 septembre que l'équipe d'ATSEM fut au complet ; Céline dans la classe d'Amélie et Jennifer, Malika, nouvelle recrue dans la classe de Delphine, Ophélie dans la classe de Cédric et une ATSEM complémentaire pour l'école.

Ophélie est la référente des ATSEM.

Franck THIEBAUX indique que l'ambition de la ville est d'avoir 1 ATSEM par classe, là où des communes n'en ont qu'une par école.

Organisation pédagogique et ses modifications

Madame HAUSHOFER a reçu, vendredi 19 octobre au soir, des nouvelles de Monsieur CLEMENT, Inspecteur d'Académie.

Il n'y a pas eu d'ouverture de classe comme proposé par l'inspectrice Mme SARMIENTO CABANA. En revanche, M. Nicolas DECRESSAC reste au sein de l'école pour toute l'année scolaire en qualité de maître supplémentaire.

Par conséquent, l'ensemble de l'équipe enseignante a décidé de modifier la structure des classes comme suit :

- Amélie HAUSHOFER (en binôme avec Jennifer DUPAS) et Nicolas DECRESSAC s'occupent ensemble des 37 élèves de petite section (1 élève de petite section est arrivé à l'école à la rentrée des vacances de la Toussaint). Ils récupèrent donc les élèves de petite section qui étaient chez Cédric GALLAS.

- Cédric GALLAS garde ses élèves de grande section et récupère les élèves de moyenne section qui étaient chez Amélie HAUSHOFER.

- Delphine BOIJAUD garde sa classe avec les élèves de moyenne et grande sections, comme à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne la répartition des ATSEM, Céline et Ophélie s'occupent des enfants de petite section. Malika est en alternance chez Delphine et Cédric avec le soutien de Céline et Ophélie.

Les enseignants suivent la directive de l'Éducation Nationale en appliquant un projet particulier aux élèves de petite section sans les mélanger aux autres niveaux et en leur créant un environnement particulier.

Amélie HAUSHOFER, Jennifer DUPAS et Nicolas DECRESSAC viennent soutenir Delphine BOIJAUD et Cédric GALLAS, en début d'après-midi, pendant la sieste des petits.

II- Le règlement intérieur

Lu, modifié et voté

III- Point sur la coopérative

Un bilan de la coopérative arrêté au 31/08/2018 a été présenté. La coopérative est alimentée par les dons des familles, les photos, la vente de chocolats et la fête de fin d'année. Ces ressources permettent notamment de financer le matériel pédagogique, la peinture, les jeux.

La consultation des comptes est libre au sein de l'école.

IV- Les projets de l'école pour l'année 2018-2019

Jusqu'en décembre, il n'y aura pas de sortie. En effet, le budget ne le permet pas (il a été utilisé pour payer l'artiste de street art pour la fresque). À compter de 2019 des sorties sont prévues à la Cour Roland ; « Les petites bêtes », la confiture et le pain.

Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif (PACTE) est le partenariat avec le Château de Versailles. Il est validé par l'Éducation Nationale qui aide, de ce fait, au budget.

Seuls 8 projets « PACTE » sur toute l'Académie de Versailles ont été validés avec le château de Versailles dont celui de notre école. Le projet ayant été validé par l'Éducation Nationale cette dernière le finance à hauteur de 1100 euros ce qui permet la prise en charge de 14h heures d'intervention de l'artiste, un costumier (28h00 étaient prévues), le château de Versailles participe aussi à la prise en charge à hauteur de 200 euros.

Les élèves de moyenne et grande sections travailleront avec un costumier et visiteront les appartements des filles de Louis XV. Ils participeront aussi à un atelier de danse au Château.

Les élèves de petite section créeront les tissus de papier qui seront utilisés pour les costumes.

Un défilé final sera présenté lors de la fête de fin d'année en juin prochain.

L'école paye les déplacements maternelle – Château de Versailles en bus ainsi que toutes les fournitures. (le montant global du projet est estimé à 2892 euros)

Le projet sera présenté au congrès de l'AGEEM (Association Générale des Enseignants en Ecole Maternelle publique) dont Amélie HAUSHOFER fait partie de l'équipe organisatrice.

V- Intervention de Madame ROZE, psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) de Vélizy

Madame ROZE intervient sur 4 des 8 groupes scolaires de la ville. La priorité est donnée sur le cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux regroupant les classes du CP au CE2).

Cependant, elle peut également intervenir en maternelle.

La Prévention est son objectif premier ainsi que l'accompagnement des parents et enfants de petite section principalement.

Elle peut observer une classe sur demande de l'enseignant tout en ayant prévenu les parents, au préalable.

Elle peut aussi contacter la famille, toujours sur demande d'un enseignant sur des difficultés d'apprentissage et/ou comportementales.

Elle peut recevoir un enfant après accord des parents.

Sa permanence téléphonique est la suivante ; le matin entre 8h30 et 10h30 au 01.78.74.38.27.

Nous joignons un dépliant sur le RASED de Vélizy à ce compte-rendu.

VI- Questions diverses

Relevant de la mairie :

- Chantier à côté de la cour :

Les ouvriers nettoient la cuve de la grue près la cabane de l'école. Des projections d'eau sont envoyées dans la cour. Comment pouvons-nous y remédier ?

⇒ Des bâches ont été mises en place. Monsieur THIEBAUX précise qu'il s'agit d'un chantier propre. Les déchets sont récupérés tous les jours. La boue est évacuée.

La grue tourne au-dessus de la cour malgré la demande de Madame HAUSHOFER pour qu'elle tourne de l'autre côté ; est-il possible de rectifier cela ?

⇒ Monsieur THIEBAUX va se renseigner. Il suppose que c'est pour des raisons techniques. Il précise qu'elle ne tourne pas au-dessus de la cour lorsqu'elle est chargée.

Le sol de la cour s'incline vers le milieu (on le constate facilement avec la palissade qui n'est pas droite). Cela a-t-il été prévu pour l'évacuation de l'eau de pluie ou est-ce dû au chantier ?

⇒ Les services techniques de la ville sont passés à l'école le 07 novembre. Cela est bien prévu pour l'évacuation de l'eau de pluie. Si l'eau stagne au niveau de la palissade, il faudra revoir avec les services techniques de la mairie.

La réunion entre les directrices du groupe scolaire et le chef de chantier a-t-elle eu lieu ?

⇒ Oui, c'est le cas.

Les enfants respirent beaucoup de poussière dans la cour et subissent les nuisances sonores avec l'équipe éducative.

⇒ L'arrosage du chantier permet de réduire cette poussière. De plus, le chantier entre désormais en phase de construction ce qui réduit cette poussière. Les enseignants précisent qu'en classe il n'y a pas de nuisance sonore lié au chantier.

- **Qu'en est-il de la surveillance aux entrées et sorties des élèves sur le temps périscolaire entre 7h30 et 8h20 et entre 17h15 à 18h30 lorsque les enfants sont à la garderie dans le préfabriqué ? Le portail est ouvert sans aucune surveillance. N'importe qui peut entrer dans l'école. Une maman a vu une dame qui semblait perdue un matin. Difficile de savoir si elle accompagnait un enfant... Les enfants qui vont aux toilettes, sans être accompagnés d'un adulte pourraient sortir.**

⇒ Il y a 85 enfants inscrits. En moyenne, avec les élémentaires il y a 38 enfants.
 Les élèves ne doivent pas sortir du préfabriqué, même pour aller aux toilettes. Celles-ci sont en cours de nettoyage à cette heure-là et les produits de nettoyage ne sont pas rangés. De plus, seuls deux ATSEM encadrent les enfants. Elles ne peuvent donc pas se libérer pour en accompagner un hors du préfabriqué.

- **L'installation du visiophone et le système d'accès par badges seront-ils prévus prochainement ? Dans les écoles plus récentes, il y a des systèmes de sonnettes / visiophone (ex : René Dorme). Cela semble donc être la norme maintenant. Pourquoi ne pas équiper les écoles plus anciennes ? Dans les consignes du gouvernement on parle bien de vérification de l'identité des personnes extérieures et de dispositifs de sécurité.**

⇒ Monsieur THIEBAUX précise que chaque école sera équipée d'une carte d'accès et d'un visiophone à terme. Le groupe scolaire MOZART, étant la plus grosse structure de la commune en sera la première. Puis viendra le groupe scolaire EXELMANS.
 Nous n'avons pas de date précise à l'heure actuelle. Monsieur THIEBAUX a évoqué 2019 ou 2020. Par ailleurs, Monsieur THIEBAUX souligne le confort apporté aux familles avec un accueil en continu entre 07h30 et 8h10. Avoir 1 personne en charge de cela ne permettrait qu'une ouverture des portes pour l'accueil du matin entre 7h30 à 7h40.
 Madame HAUSHOFER précise qu'avec le plan Vigipirate, une surveillance devrait être prévue. Elle demande si le gardien pourrait l'assurer. Franck THIEBAUX indique qu'il est sur 3 structures, il va voir si cela peut être ou pas dans sa fiche de poste.

- **L'encadrement de l'accueil du matin est-il suffisant ? L'est-il également sur le temps du midi, du soir et du mercredi ?**

⇒ Afin de bénéficier d'une habilitation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des structures d'accueil de la ville et d'obtenir des subventions par l'intermédiaire de la CAF des Yvelines, Monsieur THIEBAUX indique que la ville est soumise à une réglementation stricte concernant les taux d'encadrement (voir le tableau ci-dessous).

	Type d'accueil	- de 6 ans	+ de 6 ans
Accueil périscolaire Inférieur à 5 heures	Accueil du matin et du soir ALSH maternelle le mercredi	1/14	1/18
Accueil périscolaire Supérieur à 5 heures	ALSH élémentaire le mercredi	1/10	1/14
Accueil extrascolaire	ALSH pendant les vacances	1/8	1/12

Malgré tous les efforts de la ville, la rentrée scolaire a été particulièrement compliquée au sein du groupe périscolaire Exelmans. Ces difficultés s'expliquent à la fois par une fréquentation en progression par rapport à l'an dernier et des impondérables en matière de ressources humaines indépendantes de la volonté de la Mairie.

Tout d'abord, au sein de la Direction Périscolaire de l'école, Marley BARROS initialement prévu comme adjoint a été affecté en début d'année scolaire en tant que Directeur sur René DORME suite au départ imprévu du Directeur.

Charlotte BERTHE s'est ainsi retrouvée seule à gérer cette rentrée scolaire en attendant l'arrivée d'Anne Sophie BABOT recrutée pour une prise de fonction début novembre.

Concernant l'équipe des ATSEM, la démission au 1^{er} jour de la rentrée de l'une d'elle et la succession d'arrêt maladie ont considérablement affaibli ce personnel et causé des problématiques qui ne sont plus d'actualité depuis le recrutement de Mme Malika TOUATI début octobre. De plus, comme l'annoncé Monsieur THIEBAUX, la collectivité prévoit le renforcement de ce personnel avec un recrutement supplémentaire espéré au 1^{er} décembre.

Enfin, l'équipe des animateurs était également incomplète, toujours pour des raisons de désistement de dernière minute, la Mairie a dû recruter au plus vite. À ce jour, la situation s'est stabilisée.

Par ailleurs, soucieux d'offrir des conditions d'accueil optimum aux enfants, Monsieur THIEBAUX souhaite mettre en place un lieu distinct entre les maternels et les élémentaires. Cependant cette nouvelle proposition nécessite le recrutement d'un ou deux animateurs supplémentaires de 7h30 à 8h20. Bien que ce recrutement soit difficile en raison de la contrainte horaire, la ville met tout en œuvre pour y parvenir dans les meilleurs délais.

- **Pourrions-nous avoir un bilan de la fréquentation de l'accueil du matin (nombre d'enfants inscrits, fréquentation moyenne, fréquentation maximale).**
 - ⇒ La fréquentation moyenne est portée à 36 enfants (entre 14 et 26 élèves de maternelle et entre 9 et 20 élèves d'élémentaire).
- **Quand est-ce que le portant des manteaux des plus petits arrivera-t-il à la garderie (prévu sur le budget 2019) ? Pourrions-nous avoir des porte-manteaux supplémentaires pour l'ensemble des enfants ?**
 - ⇒ Monsieur THIEBAUX va en faire la demande.
- **À l'accueil du matin, malgré les petites affiches pour indiquer les emplacements des affaires des petits, moyens et grands, rien n'est respecté. Des parents déposent les affaires de leur enfant, en l'occurrence, de petite section, à côté des grands cartables des élèves de l'élémentaire. Les parents glissent le manteau entre les bretelles du sac à dos. Les enfants n'ont pas la notion de leurs affaires. Pouvons-nous envisager une réorganisation de cet espace garderie ?**
 - ⇒ La Mairie souhaite prévoir un accueil distinct pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Elle le mettra en place dès que l'équipe sera complète. Franck THIEBAUX ne peut dire quand.
- **Les élèves de maternelle et d'élémentaire sont-ils séparés durant l'accueil du matin ?**
 - ⇒ Ils sont séparés, chacun dans une salle du préfabriqué.
- **Serait-il possible que les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine soient garder jusqu'à 12h00 afin que les parents les récupèrent en même temps que les élèves de l'élémentaire qui sortent à 12h00 ? Cette mesure était en place l'an dernier mais ne l'est plus depuis la rentrée.**
 - ⇒ Il n'y a pas de garderie prévue légalement. Le temps scolaire s'arrête à 11h30. Peu d'enfants sont concernés. Par ailleurs, l'encadrement n'est pas suffisant pour prévoir cette mesure. Cela pose aussi un problème de responsabilité sur ce créneau qui ne correspond pas à du temps scolaire ni périscolaire.

- **A la cantine, les enfants ont-ils suffisamment de temps pour déjeuner ? Stimule-t-on ceux qui traînent un peu ?**
 - ⇒ Cédric GALLAS nous précise qu'ils disposent de suffisamment de temps. Les élèves de petite section déjeunent à la cantine et sont encadrés par les ATSEM. Les moyens et les grands vont au self et sont encadrés par les animateurs du périscolaire. Ils s'installent dans la partie préfabriquée et sont autorisés à sortir de table par petits groupes, lorsqu'ils ont fini leur repas. Il n'y a qu'un seul service, ce qui permet aux enfants d'avoir du temps. Les élèves de l'élémentaire disposent de cet espace après le départ des enfants de maternelle.
- **Il y a un animateur référent pour les GS, 2 pour les PS, pas pour les MS, pourquoi cette répartition ?**
 - ⇒ C'est une mauvaise compréhension. Les enfants des trois sections ont les mêmes animateurs. Il n'y a pas de référent.
- **Les salles de classes et le dortoir sont-ils bien chauffés ?**
 - ⇒ Oui, c'est bien le cas.
- **Le réfrigérateur est-il arrivé à la maternelle ?**
 - ⇒ Un réfrigérateur a été acheté par l'école et un autre a été fourni par la mairie en juin dernier.

Relevant de l'école :

- **Y-a-t-il des moments dans la journée où on oriente les enfants à s'hydrater ou cela est-il uniquement provoqué à l'initiative de l'enfant ? Pouvons-nous attendre une attention plus particulière pour les plus petits ?**
 - ⇒ Madame HAUSHOFER nous indique que les robinets sont accessibles à tous les enfants et que l'ensemble de l'équipe leur propose régulièrement d'aller boire.
- **Nous comprenons l'importance de l'effectif des enfants mais pourrions-nous espérer une amélioration de gestion des affaires des enfants ? (Affaire disparue du sac à dos alors que l'enfant n'avait pas eu besoin de change ce jour-là. Tandis qu'une autre fois le change était prévu pour l'enfant dans son sac mais un pantalon trop petit lui a été mis à la suite d'un incident d'eau.) Il semblerait qu'au réveil de la sieste des petits tous les pantalons soient mélangés alors qu'ils étaient rangés dans chaque panier au moment du coucher. Serait-il possible qu'on rappelle aux parents de ramener les affaires qui n'appartiennent pas à leurs enfants ?**
 - ⇒ Cela est dû aux difficultés de mise en place de l'équipe d'ATSEM avec de nombreuses remplaçantes en début d'année qui ne connaissaient pas tous les élèves et qui devaient faire face à un nombre important d'enfants de petite section. Cela va mieux maintenant. Pensez à bien étiqueter les affaires de vos enfants.
- **Pourrions-nous avoir meilleur suivi pour les petits qui ne se chaussent pas forcément avec la bonne chaussure (chaussure gauche sur pied droit et inversement) ?**
 - ⇒ Une attention est déjà bien portée par l'équipe.
- **Pouvez-vous informer les parents lorsqu'un enseignant est absent et préciser son remplacement ? Depuis le début de l'année, Jennifer a été absente plusieurs fois. Aucune information n'a été transmise aux parents sachant que certains ne déposent ou ne récupèrent pas leurs enfants en classe.**

- ⇒ Madame HAUSHOFER n'est pas toujours au courant car elle n'est pas à l'école sur les 4 jours de la semaine. De plus, elle ne sait pas toujours par la circonscription si un remplaçant est nommé et sur quelle durée.
Néanmoins, les enfants sont toujours pris en charge par un remplaçant ou l'équipe présente.
- **À la suite de l'inondation, les toilettes sont-elles bien opérationnelles ? À quoi était-ce dû ? Quels sont les dégâts constatés ?**
 - ⇒ Lors des travaux de réfection, du béton a été jeté dans l'évacuation des toilettes, ce qui a conduit à boucher l'évacuation.
L'inondation qui s'est produite le week-end du 06 octobre dernier succédait à l'intervention d'un technicien sur la machine à laver de l'école. Le flexible installé sur le tuyau n'était pas le bon ce qui a conduit à l'inondation. Quelques meubles ont été abîmés.
- **Comment s'est passé le PPMS intrusion du lundi 15 octobre ?**
 - ⇒ Cela s'est très bien déroulé. La procédure était faite comme un jeu avec le loup.
Cédric GALLAS était le chef, en l'absence d'Amélie HAUSHOFER le lundi. Il a donné la durée de l'exercice et son déroulé.
Les élèves de petite section étaient déjà en classe. Les élèves de moyenne et grande section, en cour de récréation, sont rentrés calmement se cacher en classe après que la cloche ait sonnée.
L'exercice a duré environ 5 minutes.
- **Le « Quoi de neuf » concerne-t-il les 3 sections ?**
 - ⇒ Le principe est le suivant ; l'enfant rapporte à l'école un objet de chez lui. Il raconte ensuite en classe, devant ses camarades, le souvenir se référant à cet objet.
L'objectif est le développement du langage, l'expression personnelle, la confiance en soi.
Certains élèves de moyenne et grande sections ont commencé depuis le mois de septembre chaque vendredi (parfois certains passent aussi le lundi). Les élèves de petite section débiteront plus tard dans l'année.
Évitez d'apporter des jouets ou des poupées qui n'appellent pas à un réel exposé. En effet, un souvenir raconté (avec un support de langage une jolie feuille pour une sortie en forêt, un ticket de cinéma...) est plus intéressant qu'un jouet, cela amène moins de questionnement de la part des autres élèves.
- **À partir de quelle date les enfants pourront-ils emprunter des livres à la bibliothèque de l'école ?**
 - ⇒ La bibliothèque est actuellement en salle de motricité dans un espace restreint et non accessible.
Madame HAUSHOFER a demandé à Patricia DESHAYES, Directrice Adjointe du périscolaire de l'école, son accord pour transférer le mobilier de la bibliothèque dans une partie du préfabriqué, ce qu'elle a accepté.
Madame HAUSHOFER va demander l'intervention des services techniques pour ce déménagement.
Les emprunts de livres pourront peut-être recommencer dès janvier 2019.
- **Quel sera le spectacle de Noël prévu cette année ?**
 - ⇒ C'est le spectacle « Tombé du ciel » de la *Compagnie Arcane* à L'Onde le mardi 04 ou le jeudi 06 décembre (la mairie fixe l'ordre de passage des écoles de la ville).
- **Le Marché de Noël sera-t-il organisé à l'école ?**
 - ⇒ Les enseignants proposent une fête de Noël vendredi 14 décembre au soir avec chorale des enfants et buffet des parents d'élèves (gâteaux et boissons). Il n'y aura pas de vente d'objets de Noël cette année.

- **Le passage du Père Noël à la maternelle est-il programmé ?**
 - ⇒ Il fera le tour des classes de la ville entre le 07 et le 14 décembre et apportera à chaque enfant un livre en lien avec le spectacle de L'Onde.

- **L'année dernière, il avait été question de la mise en place d'un atelier danse en relation avec l'association « École de musique et de danse » pour 2018. Cela concernera-t-il le projet danse avec le Château de Versailles ?**
 - ⇒ Le projet de danse a été abandonné l'an dernier car le budget est parti dans le projet de la fresque.

- **Quelle est la procédure mise en place par l'école en cas de maladie contagieuse détectée chez un élève ?**
 - ⇒ Un mot est communiqué par Madame HAUSHOFER dès lors qu'elle est avisée.
Cela est défini par un arrêté du 03 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction. Ce décret est consultable au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000705286>